

Normaliser les données locales ?

par Dominique Lahary

La normalisation des données locales est indispensable pour la bonne organisation des catalogues collectifs, mais aussi lorsqu'on échange conjointement des notices et des exemplaires, ce qui est le cas des BDP. On en est encore loin, tant les usages locaux ou propres à chaque logiciel varient. Mais plusieurs projets sont en cours. Ils obéissent à deux logiques différentes : champs de données locales dans la notice bibliographique, ou notice de données locales liées à la notice bibliographique. Il apparaît que chacune des solutions répond à des besoins divers, et que la prise en compte de ceux-ci devrait aboutir, au moins, à des recommandations valables pour la France.

Dans une base bibliographique informatisée, on distingue généralement, dès lors qu'il s'agit de gérer non seulement des références bibliographiques mais aussi des exemplaires physiques, les notices bibliographiques de la description des exemplaires qui leur sont rattachées, bien que quelques systèmes confondent encore malheureusement les deux et ne souffrent qu'un exemplaire par notice.

Or ces descriptions d'exemplaires, qu'on désigne sous l'expression de données locales, varient considérablement selon les logiciels et les usages locaux. Faut-il mettre de l'ordre dans cette cacophonie ?

Pourquoi normaliser ?

On pourrait souhaiter normaliser pour unifier les pratiques de description : c'est un objectif bien faible en regard de l'immense effort qui serait demandé, même s'il peut être utile dans un certain type d'établissement. Dans ce domaine comme dans celui des notices bibliographiques, la plus puissante justification de la normalisation, c'est l'échange. Même si l'objectif de récupération existe peu en la matière, les besoins d'échanges existent. Ils sont de deux ordres.

Il s'agit d'abord des catalogues collectifs, qui s'accompagnent nécessairement d'une harmonisation des données propres à chaque exemplaire dès l'instant qu'ils sont sur support informatique.

Mais il s'agit également des échanges d'exemplaires, l'exemple le plus caractéristique étant celui des BDP effectuant des dépôts de documents dans des bibliothèques relais.

Que normaliser ?

Écartant l'acception trop large de cette expression qui y inclut tout ce qui est ajouté dans une bibliothèque à une notice bibliographique récupérée, ce qui inclut même l'indexation matière, nous bornerons aux éléments constitutifs de la description d'un exemplaire, et notamment le numéro d'exemplaire, de plus en plus confondu dans les

bibliothèques de prêt avec le numéro figurant sous forme de code à barres permettant la gestion de la circulation, la cote, l'état et la description physiques, surtout importants pour le livre ancien, la volumaison si la notice décrit plusieurs unités physiques différentes, les indications nécessaires à la localisation.

La question de la localisation est complexe. Il s'agit d'abord d'identifier la bibliothèque détentrice, en tout cas dans les catalogues collectifs. Le numéro de RBCCN (répertoire du CCN des périodiques) constitue à cet égard le seul instrument national cohérent, bien que son utilisation soit limitée à un seul catalogue localisant un seul type de document.

Mais chaque logiciel offre en outre son système de localisation interne à l'établissement, simple ou complexe (avec localisations et sous-localisation), éventuellement croisé avec l'indication du type de document : c'est la bouteille à l'encre.

Où normaliser ?

Deux solutions absolument distinctes se présentent.

La première consiste à faire figurer des données locales dans des champs spécifiques faisant partie de la notice bibliographique. C'est une solution plus fruste, surtout lorsqu'il s'agit de gestion locale. Mais elle est particulièrement adaptée aux échanges puisqu'elle évite le problème de la fourniture de notices liées.

La seconde consiste à réunir les données locales dans une notice à part entière, liée à la notice bibliographique. C'est la solution la plus satisfaisante en gestion locale. Elle est cependant plus complexe pour les échanges.

Normaliser les données locales, c'est donc soit normaliser les notices bibliographiques en prescrivant la façon dont des données locales peuvent y être incluses, soit prescrire la façon dont les notices d'exemplaires doivent être structurées.

A-t-on ou va-t-on normaliser ?

En matière de normalisation, le format USMARC se présente sous trois avatars : les *bibliographic data* pour des notices bibliographiques proprement dites, les *authorities data* pour les notices d'autorité et les *holding data* pour les notices d'exemplaires.

En France, en l'absence de norme de droit ou de fait, cette question a fait l'objet de solutions adoptées au coup par coup. C'est ainsi que l'UNIMARC BN-OPALE (voir article sur les UNIMARC) utilise cinq champs du bloc 9XX dit *bloc des données locales*. En réalité, un seul, le champ 990, contient véritablement des données d'exemplaires (répétable, il comprend pour chaque exemplaire identifié dans la base BN-OPALE l'indication de l'établissement et la cote). Les autres concernent les formes rejetées des autorités, utilisation non prévue dans UNIMARC mais fort utile aux récupérateurs de notices. Même chose en UNIMARC BN-OPALINE, où le champ 970 contient même des autorités commerciales, non prévues dans UNIMARC.

Parallèlement, la Bibliothèque de France a en son temps élaboré un bordereau de catalogage en UNIMARC pour ses bibliothèques associées. Ce bordereau mentionne quelques champs du bloc 9XX pour la saisie des données locales, en particulier le champ 966, dont le contenu doit être le suivant :

966 \$a Pays \$b n°RBCCN de la bibliothèque \$n n° d'exemplaire \$o indication de fonds propre à l'établissement \$s cote

Enfin, un groupe de travail réunissant des représentants de la DLL et de la FFCB a début 1994 élaboré un document de recommandation pour le catalogage des livres anciens en UNIMARC. S'agissant des données locales, il reprend les directives de l'EPBF concernant le champ 966.

Quant aux BDP, dont un certain nombre fournissent à leurs bibliothèques relais des notices correspondant aux documents déposés, elles s'en remettent aux solutions proposées, dans la dispersion la plus totale, par leurs logiciels respectifs pour l'utilisation des champs 9XX

d'UNIMARC. Et même si le champ 990 est le plus utilisé, il ne l'est pas toujours de la même façon en ce qui concerne les sous-champs (voir article sur les BDP).

On le voit, les initiatives françaises en la matière portaient jusqu'ici sur la présence de données dans la notice bibliographique. Le projet de ce qui pourrait devenir une norme AFNOR, actuellement en cours d'élaboration sous la responsabilité de la BNF et de la DISTB (voir article suivant), porte au contraire sur un format de notice d'exemplaire, destiné en particulier à répondre aux besoins des catalogues collectifs.

Qui peut normaliser ?

S'agissant d'un format de notice d'exemplaire, acceptons l'augure selon lequel l'AFNOR pourrait publier une norme nationale.

Rien de tel s'agissant du bloc 9XX d'UNIMARC, celui-ci relevant d'instances internationales. Certes, la question des données locales est inscrite au programme du *Permanent UNIMARC Committee*, mais peut-on attendre qu'il dépose ses conclusions alors que la nécessité d'une certaine unification des pratiques se fait actuellement sentir sur le terrain ? Chacun, systèmes locaux ou BNF, s'est déjà emparé de ce bloc pour en user à sa guise. Tout nouvel usage risque de poser problème à ceux qui en ont déjà usé. Il est donc urgent d'en déterminer un usage national, tout en sauvegardant un indispensable espace d'usage local. C'est pourquoi la publication de recommandations nationales serait souhaitable, bien qu'aucune instance n'apparaisse clairement comme devant en être responsable.

La nécessité de normalisation des données locales répond à des besoins différents. Peut-on apporter une réponse unique ? Elle devrait être, en tout cas, unique pour chacune des deux stratégies (notice d'exemplaire ou données d'exemplaire dans la notice bibliographique), chacun se servant, dans les plats copieux proposés, de ce qui lui est utile.